

Atlas des paysages de la Vienne

Compte rendu du Comité de Pilotage N° 2 du 22 mars 2023

Auteur : BE paysage

Collectivité/structure	Nom	Titre	Présent	Excusé
CAUE 86	Frédéric LEROND	Directeur	X	
	Sophie AUBEGNY	Urbaniste	X	
CD86	Alain PICHON	Président		X
	Marie-Jeanne BELLAMY			X
	Pascale GUITTET	Conseillère départementale		X
	Grégory VOUHE	Conseiller départemental	X	
	François BOCK		X	
	Bénédicte NORMAND	Directrice DAEE	X	
	Joëlle PELTIER		X	
	Mélanie PERRAUD			X
	Julia BELAUNDE		X	
	Sophie LAMOUREUX CHAUVIN			X
SCOT Seuil du Poitou	Nicholas THEPAULT		X	
	Aude FROMENTIN		X	
CC du Pays Loudunais	Edouard RENAUD			X
	Frédéric MIGNON		X	
CC du Civraisien en Poitou	Jean-Olivier GEOFFROY	Président		X
	Lucie LAVENAC			X
CC du Haut-Poitou	Benoit PRINCAY			X
	Valérie MOREL		X	
	Julie BOCHE		X	
	Karine DESCHAMP			X
CC Vienne Gartempe	Thibault LYONNET			X
	Béatrice GUYONNET		X	
CEN Nouvelle Aquitaine	Patrick GUEDON	Chargé de mission Paysage	X	
DDT 86	Fabrice PAGNUCCO		X	
	Clément BRIANDET	Paysagiste conseil de l'Etat	X	
DREAL Nouvelle Aquitaine	Alain DE NAYER	Inspecteur des sites de la Vienne	X	
Grand Poitiers	Alice GUICHARD			X
	Yvonnick GUINARD		X	
Grand Châtelleraut	Nicholas COURTEIX		X	
BE	François BONNEAUD	Paysagiste mandataire	X	
BE	Hélène SIRIEYS	Paysagiste et Architecte	X	
BE	Stéphane BERTIN	Paysagiste	X	

La présentation du bureau d'étude pour ce COPIL est disponible sur le site internet de l'Atlas dans la rubrique TELECHARGEMENT

□ Introduction

Madame Joëlle Peltier Vice-Présidente Déléguée, introduit la réunion. L'Atlas des Paysages, dont la réalisation a débuté en 2021, et les réunions qu'il génère, constituent un moment important pour le département. Ce travail contribue à l'effort collectif pour la qualité de notre département. Nous sommes engagés dans la démarche afin d'avoir des éléments pour orienter nos actions. Il est important d'apporter aux collectivités une connaissance pour orienter leur politique de développement et d'aménagement pour un cadre de vie de qualité. La sensibilisation de la population ne doit pas être oubliée. La totalité de l'Atlas est mise en ligne dans un site dédié, et sera en accès libre pour tous. Cela permettra de capitaliser et de partager les données. Aujourd'hui nous nous retrouvons pour une réunion de mi-parcours avec un ordre du jour très structuré. Nous aborderons plus particulièrement les unités paysagères, l'objectif étant d'arriver au cours de cette réunion à une validation de leur découpage mais aussi de leurs contenus. Un point sera également fait sur les questionnaires envoyés et sur les ateliers à venir.

□ Rappel du calendrier

L'étude se déroule en deux phases. La première qui se déroulera jusqu'au début de l'année 2023 concerne un portrait des paysages à l'échelle du département de la Vienne, puis dans un deuxième temps, une description des unités paysagères.

La deuxième phase se déroulera à partir de mars 2023 et concernera l'analyse des dynamiques paysagères et la description des enjeux paysagers qui en découlent.

Le travail sera présenté sous deux supports : d'une part un site internet dédié qui contiendra l'ensemble des contenus, livré fin 2023, de l'autre un livre-guide grand public qui contiendra un contenu allégé qui sera livré début 2024.

□ Le site internet

Le site internet est d'ores et déjà en place, il reste en accès restreint, avec les codes d'accès suivants durant toute l'étude :

<https://atlas-de-paysages.lavienne86.fr.stratis.pro/>

Identifiant : stratis

Mot de passe : production

Les contenus produits sont mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement du travail.

□ Détermination des unités paysagères de la Vienne

Un travail de recensement et d'analyse des études et cartes existantes sur le département et sur ses limites a été mené. L'analyse des délimitations internes du département et des dénominations utilisées a révélé plusieurs points :

- Un département qui s'efface au profit de territoire plus vaste
- Des unités territoriales qui semblent peu ancrées
- Des villes peu évoquées en tant qu'unité
- La question des vallées, rarement citées comme unités paysagères
- Peu de limites nettes
- Au sud-est du département, une influence limousine aux limites floues

(Voir article en ligne sur le site de l'atlas : Les unités dans la bibliographie de la Vienne : <http://vienne.atlas-de-paysages.fr/spip.php?article9>)

9 unités paysagères et 15 sous-unités paysagères se dégagent de cette analyse et sont proposées dans la présentation aux participants à cette réunion, avec une carte et les dénominations. Une carte interactive est mise en ligne sur le site.

Chaque unité paysagère est décrite avec quatre articles : le portrait, les repères géographiques, les perceptions culturelles, les paysages urbains. L'unité du Bocage Montmorillonnais est présentée plus en détail à titre d'exemple.

□ Perceptions sociales des paysages

Le BE rappelle les démarches qui sont engagées pour la prise en compte du regard des habitants et des acteurs du territoire dans l'analyse des paysages du département :

- Un dialogue qui commence lors des réunions de suivi, CST, COPIL...

- Le questionnaire auprès des collectivités.

Un questionnaire a été envoyé aux communes, avec retour souhaité pour fin janvier 2023. Pour le moment le taux de retour est assez faible, autour des 13%. Mais des questionnaires arrivent encore. Plus il y aura de contributeurs mieux ce sera. L'exploitation en sera anonymisée. Un premier bilan est présenté au cours de la réunion sur la base des 26 premiers retours de communes et 4 de communautés de communes. A ce jour seules deux intercommunalités n'ont pas encore répondu.

- Des entretiens avec des personnes ressources.

Il est demandé par le BE des indications de personnes ressources à contacter, une dizaine est nécessaire (et prévue au marché) pour mener à bien ce temps de travail.

- Trois ateliers d'échange sur le paysage

Ces ateliers, ouverts à la population, auront lieu les 6 et 7 juin 2023 sur 3 demi-journées. L'information sera transmise par mail et par voie de presse.

Il s'agit d'une animation et non d'une lecture de paysage. Un temps en visite libre et un

temps de retour en salle sur les convergences/divergences. Il n'y a pas de thématiques imposées. La parole est libre, transversale et apaisée. L'objectif est que les personnes s'expriment et échangent aussi entre elles, débattent, ce qui produit toujours une richesse d'informations, qui sont collectées par le BE. L'exploitation en sera anonymisée.

□ Appel à collaboration pour des articles « savoir plus »

Le BE évoque la proposition d'ouvrir la rédaction d'articles « savoir plus » à des personnes-ressources du département ou à des membres des membres des différentes réunions (CST, COPIL, autres) désireux d'apporter leur connaissance spécifique sur un sujet ou un site particulier. Toute personne intéressée par cette démarche peut prendre contact avec Sophie Aubégny au CAUE 86 (sophie.aubegny@caue86.fr) ou avec François Bonneaud paysagiste mandataire de l'équipe (02 99 96 49 26 francois.bonneaud@free.fr)

□ Débats

Comment peut-on prendre connaissance des sous-unités paysagères qui ne figurent pas sur la carte de découpage actuelle ?

Il suffit d'ouvrir une unité paysagère sur le site. Il y figure une carte légendée de l'unité avec les délimitations des sous-unités paysagères. Les caractéristiques de chaque sous-unité paysagère sont développées dans le portrait de l'unité.

Le taux de réponse aux questionnaires va-t-il influencer le contenu de l'Atlas ?

Dans ce type de démarche demandant des réponses aux communes et aux intercommunalités, il y a toujours un côté aléatoire. Le taux de réponse est un premier indicateur de la sensibilisation des élus au paysage. Mais les réponses nous permettent aussi de recueillir les paroles et les préoccupations des élus sur ces sujets. Cela permet aussi d'apporter une connaissance plus fine du territoire, à remettre dans le contexte de l'Atlas qui est un travail à l'échelle du 100 000 ème. C'est aussi une manière de faire connaître l'existence de l'atlas auprès des élus et de les impliquer pour la suite, une fois l'Atlas fini. Ces réponses nous permettrons de moduler certains contenus de l'Atlas, notamment pour la partie sur les enjeux. Il y aura dans l'atlas une partie spécifique faisant une synthèse des réponses.

Le questionnaire touche-t-il les associations ?

Le questionnaire a été présenté lors du comité scientifique et technique, auquel plusieurs associations sont invitées. Le questionnaire a été conçu pour être à destination des élus mais il est tout à fait possible qu'une association y réponde. Cela peut-être aussi aux élus de les solliciter, la démarche reste ouverte.

Nous sommes dans une démarche de système d'information urbaine sur Grand Poitiers. Comment récupérer des données, notamment concernant les données SIG ?

Concernant les données SIG, seule la couche de délimitation des unités et des sous-unités paysagères sera renseignée. Il est prévu de la mettre à disposition en téléchargement sur le

site de l'atlas. Nous allons pouvoir le faire désormais puisque le découpage des unités est validé par ce Copil.

Concernant les ateliers des 6 et 7 juin 2023

Il est important que des élus soient présents à chaque atelier. Le retour d'expérience, sur d'autres atlas de paysage, montre que les débats sont plus riches et fructueux.

Les découpages de protection sont-ils cohérents avec les découpages d'unité ?

Les critères sont différents. Il peut y avoir des similitudes mais le choix des limites des unités paysagères fait appel à une toute autre démarche (perception, géographie, culture...).

Validation des contenus et de l'avancement de la démarche

Plusieurs participants expriment leur intérêt et satisfaction du travail réalisé jusqu'à ce jour. Celui-ci dépasse ce qui était escompté. Il est souligné que le site internet comporte déjà beaucoup de données et démontre la valorisation des ressources avec un côté très pédagogique. Le traitement avec un même niveau de connaissance de l'ensemble du département, donc de chaque unité paysagère, est apprécié.

Validation du découpage et des types de contenus des unités paysagères

Ce découpage ne rencontre pas d'opposition des participants. Il est donc validé définitivement.

□ Conclusion

Après les précisions et les explications du bureau d'étude, la validation du découpage des unités paysagères va permettre d'entamer la phase suivante, à savoir les dynamiques d'évolution et les enjeux. Cette suite du travail et la clôture de l'Atlas seront présentées lors du prochain COPIL en fin d'année 2023.